



> INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL
> PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

BEAUCHÊNE OCCIDENTAL - MONTAGNE D'AUREILLE - BOIS NOIRS - BOIS DES FANGES - BOIS DE LA LONGEAGNE



Identifiant national : 930020119
Ancien n° régional : 05-127-100

Type de zone :
Zone continentale de type 2

Année de description : 2003
Année de mise à jour : 2020

> Rédacteurs

Cédric DENTANT, Jean-Charles VILLARET, Luc GARRAUD, Stéphane BELTRA, Alisson LECLERE, Sylvain ABDULHAK, Sonia RICHAUD, Lionel QUELIN, Géraldine KAPFER, Mathilde DUSACQ, Jérémie VAN ES

> Données générales

Communes : Aspremont (05008), Aspres sur Buëch (05010), Beaume (05019), Faurie (05055), Haute Beaume (05066), Montbrand (05080), Piarre (05102), Saint Julien en Beauchêne (05146), Saint Pierre d'Argençon (05154), Sigottier (05167)

Département : Hautes-Alpes (05)

Altitudes : 755 à 1881 mètres

Superficie : 12704,33 hectares

ZNIEFF Type 1 enfants : 930020120, 930020121, 930020122, 930020123



> L'inventaire des ZNIEFF



L'inventaire des ZNIEFF a pour objectif d'identifier et de délimiter les espaces d'intérêt écologique majeur sur le territoire régional. Initié en 1982, ce programme concerne l'ensemble du territoire français, le Muséum National d'Histoire Naturelle en assure la validation nationale. En région PACA, l'inventaire est piloté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et soutenu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est mis en œuvre par les Conservatoires Botaniques Nationaux Alpin et Méditerranéen et le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en assure le secrétariat scientifique, en s'appuyant sur le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel.

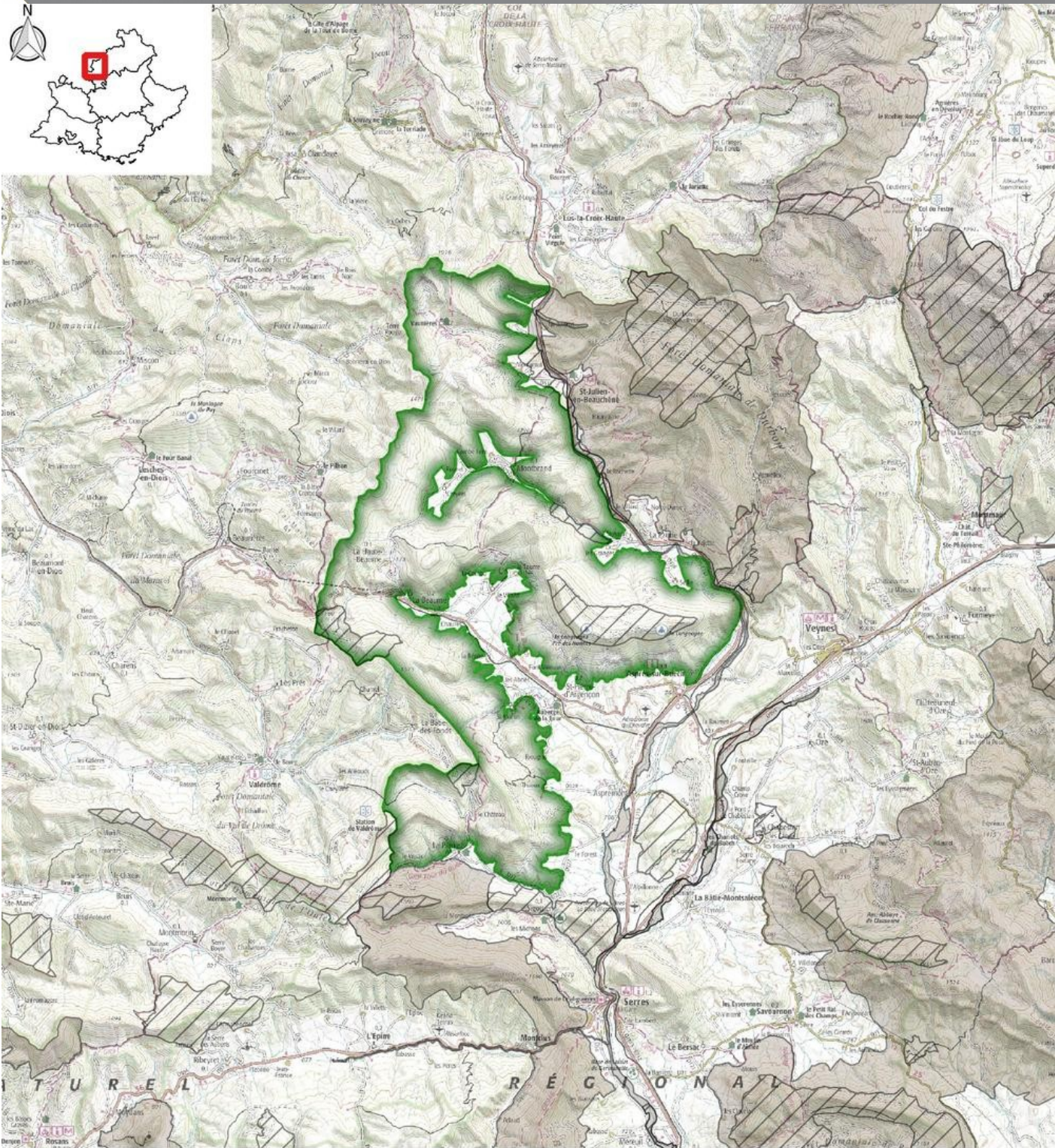
L'inventaire fait l'objet d'un effort d'amélioration en continu pour intégrer les connaissances nouvelles et les évolutions majeures du territoire. Un programme d'actualisation par département a été engagé en 2016. Les études comprennent une analyse des zonages qui peuvent conduire à des modifications plus ou moins importantes (création ou suppression de zones, correction, évolution, fusion de ZNIEFF interdépartementales notamment). Les fiches descriptives sont reprises en cohérence. La date de dernière mise à jour de la zone figure en haut à droite de cette fiche.



RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Cartographie



Carte générée le 31.08.2021 ©scan IGN25, IGN100, IGN250

- ZNIEFF de type 2 n° 930020119
- Autre ZNIEFF de type 1
- Autre ZNIEFF de type 2

Pour accéder à la délimitation des ZNIEFF, consulter GeoIDE-carto sur le site de la DREAL PACA.

Extrait de l'inventaire des ZNIEFF de PACA disponible sur le site de la DREAL PACA : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
Document réalisé par le CEN PACA le 07/10/2021



➤ Commentaire général

Description

Localisé sur la bordure ouest du département des Hautes Alpes, contre le département de la Drôme, le site se localise à l'ouest de la petite ville de Veynes. Il correspond à la partie ouest de la petite région du Beauchêne. Il s'agit d'un site de moyennes montagnes, dont la ligne de crêtes principales est orientée nord sud et oscille entre 1300 et 1900 m d'altitude. Le site très forestier dans ses parties basses est parcouru de nombreuses petites vallées et combes généralement orientées est ouest.

Du point de vue géologique, il est constitué de roches sédimentaires calcaires. Les terrains marneux et marno calcaires de l'Argovien, de l'Hauterivien et du Valanginien déterminent des reliefs doux facilement érodés des versants principaux. Ces formations sont très souvent recouvertes d'éboulis. En revanche les calcaires durs du Tithonique et du Kimméridgien apparaissent dans la partie ouest du site au niveau des plus hautes crêtes. Ces roches plus dures et massives forment de petites barres rocheuses et falaises soulignant les reliefs ou constituent des dômes souvent marqués par le relief karstique. Enfin lorsqu'elles sont entaillées par des torrents, elles engendrent de petits défilés rocheux comprenant gorges, balmes et grottes.

Situé dans la zone biogéographique des préalpes delphino provençales, le site est entièrement compris dans les étages collinéen d'affinités supra méditerranéennes, montagnard et subalpin inférieur, entre 700 m et 1916 m d'altitude.

En grande partie forestier, le site associe surtout des hêtraies, hêtraies sapinières et pinèdes sylvestres. Il présente localement quelques escarpements, de petits défilés rocheux et des éboulis actifs. Fruticées claires et buxaias occupent localement de vastes secteurs, dans les zones de déprise des activités pastorales. Les milieux ouverts et semi ouverts, composés de prairies et pelouses, se localisent en périphérie des villages et au niveau des parties les plus hautes, en bordure ouest du site, où ils constituent parfois de vastes ensembles pastoraux comme sur les crêtes du Luzet, de l'Aurian et du Quigouret.

Milieux remarquables

Le site comprend un habitat déterminant : les hêtraies et hêtraies sapinières neutrophiles méridionales des Alpes du Sud à Trochiscanthe à fleurs nues (*Trochiscanthes nodiflorus*) [all. phyto. *Fagion sylvaticae* – Asso. phyto. *Trochiscantho fagetum* (41.17)].

Les milieux forestiers typiques ou remarquables comprennent en particulier des hêtraies et hêtraies sapinières neutrophiles [all. phyto. *Fagion sylvaticae* (41.13)], des hêtraies calcicoles méridionales à Andosace de Chaix (*Androsace chaixii*) (41.1752) établies principalement en versant nord, des pinèdes sylvestres sèches supra méditerranéennes à Buis (*Buxus sempervirens*) [all. phyto. *Cephalanthero rubrae Pinion sylvestris* (42.59)], des pinèdes et pinèdes hêtraies mésophiles du *Molinio arundinacea Pinenion sylvestris* (42.54)] et des boisements thermophiles et supra méditerranéens de Chêne pubescent (*Quercus humilis*) à Buis (*Buxus sempervirens*) [all. phyto. *Quercion pubescenti sessiliflorae* – ass. phyto. *Buxo Quercetum* (41.711)].

Les sommets et les plus hautes crêtes accueillent les pelouses calcicoles subalpines (36.4), dont notamment les pelouses écorchées à Avoine toujours verte (*Helictotrichon sempervirens*) des Alpes du Sud [sous all. phyto. *Ononido cristatae Helictotrichenion sempervirentis* (36 432)], qui occupent les parties hautes des versants ensoleillés et les pieds de falaises, et les pelouses sèches écorchées des rebords de



corniches et de vires rocheuses calcaires [all. phyto. Seslerio caeruleae Xerobromion erecti (34.33)]. Les zones ouvertes à plus basse altitude associent en particulier des prairies sèches méso xérophiles à Bromus dressé (*Bromus erectus*) [all. phyto. Mesobromion erecti (34.3265)] ou plus franchement xérophiles [all. phyto. Xerobromion erecti (34.33)].

Des landes supra méditerranéennes et oro méditerranéennes à Genêt cendré (*Genista cinerea*) et Lavande à feuilles étroites (*Lavandula angustifolia*) [all. phyto. Lavandulo angustifoliae Genistion cinereae (32.61 et 32.62)] et des fruticées d'arbustes divers [all. phyto. Berberidion vulgaris (31.81)], dont en particulier des fruticées des stations rocailleuses à Cotonéaster et Amelanchier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*) (31.8123)] sont également à remarquer.

Les formations végétales des rochers et falaises calcaires [all. phyto. Potentillion caulescentis et Violo biflorae Cystopteridion fragilis (62.15)] sont bien représentées dans de nombreuses zones escarpées, ainsi que les éboulis thermophiles à Calamagrostis argenté (*Achnatherum calamagrostis*) [all. phyto. Stipion calamagrostis (61.3)] sur les versants les plus chauds. Ces milieux sont souvent associés aux pelouses pionnières calcicoles écorchées sur dalles rocheuses calcaires à Orpins (*Sedum pl. sp.*) et Joubarbes (*Sempervivum pl. sp.*) [all. phyto. Alysson sedion albi (34.1)].

Notons également la présence de nombreuses grottes (65)], dont celle exceptionnelle de Malpasset, ornée de gravures préhistoriques.

Enfin de nombreux petits cours d'eau claire, comme l'Aiguebelle, le Malpasset, la Chauranne ou encore la Vauniérette, constituent des habitats comprenant notamment les milieux aquatiques d'eau douce de la zone à truite (24.12) et des formations végétales pionnières herbacées des alluvions torrentielles et bancs de graviers [all. phyto. Epilobion fleischeri (24.221)].

Flore

Le site comprend onze espèces végétales déterminantes. Trois sont protégées au niveau national : le Panicaut blanc des Alpes (*Eryngium spinalba*), ombellifère épineuse des éboulis thermophiles et des pelouses sèches endémique des Alpes sud occidentales, le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*), orchidée à floraison spectaculaire typique des hêtraies sèches et hêtraies pinèdes sylvestres, et l'Aspérule de Turin (*Asperula taurina*), caractéristique des hêtraies méridionales. Trois sont protégées en région Provence Alpes Côte d'Azur : l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), la Gymnadenie odorante (*Gymnadenia odoratissima*) et le Cytise de Sauze (*Cytisus sauzeanus*), endémique locale occupant les rocailles, lisières et sous bois clairs sur substrats calcaires. Quatre espèces n'ont pas de statut de protection : le Buplèvre de Toulon (*Bupleurum ranunculoides* subsp. *telonense*), anciennement signalé et à rechercher sur les falaises et escarpements rocheux, la Gesse blanchâtre (*Lathyrus pannonicus*), l'Avoine des Abruzzes (*Helictochloa versicolor* subsp. *praetutiana*), graminée franco italienne des pelouses calcaires d'altitude, distribuée dans les montagnes du sud de l'Italie et dans les Alpes du sud, récemment découverte en France, l'Astragale d'Autriche (*Astragalus austriacus*), petite fabacée plus largement répartie en Europe centrale, très rare en France, où elle est localisée aux pelouses d'affinités steppiques des vallées de la Durance et de l'Ubaye, et le Cotonéaster intermédiaire (*Cotoneaster x intermedius*).

Par ailleurs, le site comprend cinq espèces végétales remarquables. Deux sont protégées au niveau national : la Gagée jaune (*Gagea lutea*), liliacée aux fleurs jaunes affectionnant les boisements frais, et la Gagée des champs (*Gagea villosa*), plutôt liée quant à elle aux milieux cultivés. Trois espèces n'ont pas de statut de protection : le Sélin à feuilles de silaus (*Katapsuxis silaifolia*), l'Ibérus droit (*Iberis linifolia* subsp. *stricta*) et l'Anémone de Haller (*Anemone halleri*), qui fleurit au printemps sur les pelouses et rocailles ventées.



Faune

Le site abrite quinze espèces animales patrimoniales, dont six déterminantes.

Le cortège de mammifères regroupe le Lynx boréal (*Lynx lynx*), Carnivore forestier déterminant à faibles effectifs mais actuellement en probable expansion, le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) mais aussi plusieurs espèces de chauves-souris dont des populations importantes de Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) espèce déterminante et menacée, en déclin dans la région, plutôt thermophile mais présent jusqu'à au moins 2 200 m d'altitude, chassant dans les bocages et les paysages karstiques riches en broussailles, pelouses, pâtures et prairies, souvent proches de l'eau courante ou stagnante, de grottes et d'habitations ainsi que le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*), espèce déterminante typiquement méditerranéenne et strictement cavernicole. Le le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), espèce remarquable en régression marquée, plutôt thermophile et anthropophile. Pour les oiseaux, notons la présence de l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), du Circaète Jean le Blanc (*Circaetus gallicus*), de la Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*), espèce euro-sibérienne déterminante et rare de la taïga et des forêts claires de résineux dans les Alpes (mélézins, sapinières, pessières, cembraies) et de la Huppe fasciée (*Upupa epops*).

La faune entomologique patrimoniale est représentée par l'Azuré de la sanguisorbe (*Maculinea teleius*), espèce déterminante, rare et en régression, protégée au niveau européen, strictement inféodée aux prairies humides et bordures marécageuses peuplées par sa plante hôte la Sanguisorbe officinale et ses fourmis hôtes du genre *Myrmica* (notamment *Myrmica scabrinodis*), l'Azuré du Serpolet (*Maculinea arion*), espèce remarquable et protégée au niveau européen, inféodée aux bois clairs et ensoleillés, pelouses et friches sèches avec présence de ses plantes hôtes, des serpolets et de sa principale fourmi hôte, *Myrmica sabuleti*, jusqu'à 2400 m d'altitude, l'Hechiquier (*Carterocephalus palaemon*), espèce holarctique remarquable de Lépidoptère Hespéridés vivant en lisières et clairières humides et dont les stations sont limitées et fragmentées, l'Échiquier de Russie (*Melanargia russiae*), espèce remarquable de lépidoptère d'affinité steppique, localisée et dont la sous espèce *cleanthe* est endémique des montagnes du nord de l'Espagne et des Alpes du sud, l'Apollon (*Parnassius apollo*), espèce remarquable d'affinité montagnarde, protégée au niveau européen, peuplant les rocaillies, pelouses et éboulis à Crassulacées et Saxifragacées entre 500 et 2500 m d'altitude, la Piéride de la roquette (*Euchloe simplonia*), espèce remarquable à aire disjointe des Alpes occidentales, Pyrénées et monts Cantabriques, inféodée aux pelouses subalpines où croissent ses plantes hôtes des Brassicacées et la Zygène cendrée (*Zygaena rhadamanthus*), espèce remarquable de lépidoptère diurne d'affinité ouest méditerranéenne, protégée en France, liée aux friches, garrigues et boisements clairs où croît la principale plante nourricière de sa chenille, la Badasse (*Dorycnium pentaphyllum*). Une espèce d'hétérocère diurne déterminant est historiquement présente sur le secteur, la Zygène de la Vésubie (*Zygaena brizae vesubiana*), espèce protégée en France, rare et localisée, qui fréquente les pelouses à cirses et dont la sous-espèce *vesubiana* est endémique franco-italienne des Alpes-du-Sud, qui n'a pas été recontactée depuis 1960.

Fonctionnalité/Liens éventuels avec d'autres ZNIEFF

Cette ZNIEFF de type 2 englobe les quatre ZNIEFF de type 1 suivantes : «05_127_197 Fond de la vallée de l'Aigubelle entre la roche Gourse et le hameau des Granges» ; «05_127_198 Bois de la Longeagne et de Saint Apôtre col de Marjariès» ; «05_127_206 Versants ubacs du col de Cabre au sommet de Bane» & «05_127_207 Environs du col de Carabès serre des Fourches».



> Mesures de protection de la zone

Cette zone peut être concernée par des protections réglementaires et/ou européennes.
Pour accéder à la délimitation des espaces protégés, consulter [GéolDE-carto](#) sur le site de la DREAL PACA.

> Délimitation de la zone

Critères de délimitation :

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Contraintes du milieu physique

Commentaire de délimitation :

Le site est défini par l'assemblage de secteurs de moyenne montagne à fort recouvrement forestier et concentrant des enjeux biologiques importants. Sa délimitation s'appuie au nord et à l'ouest sur la ligne des plus hautes crêtes, qui coïncide avec la limite départementale. Sur ses autres côtés, elle exclut les zones d'anthropisation plus marquées et se cale au mieux sur des repères visuels nets ou sur des éléments topographiques et géographiques importants : réseaux de dessertes forestières ou rurales, lisières, talwegs, ruptures de pentes, etc.

> Intérêt de la zone

Critère patrimonial :

Ecologique

Faunistique
Oiseaux
Mammifères
Lépidoptères
Insectes

Floristique
Ptéridophytes
Phanérogames

> Bilan des connaissances

Mammifères : Faible
Oiseaux : Bon
Reptiles : Faible
Amphibiens : Faible
Poissons : Nul
Insectes : Faible
Invertébrés (sauf insectes) : Nul

Phanérogames : Faible
Ptéridophytes : Faible
Bryophytes : Nul
Algues : Nul
Champignons : Nul
Lichens : Nul
Habitats : Nul



> Habitats patrimoniaux

Habitats déterminants justifiant la ZNIEFF :

Code CB (*)	Libellé CB	Code EUNIS (**)	Libellé EUNIS	Directive Habitats (***)
41.17	Hêtraies médio-européennes méridionales	G1.674	Hêtraies neutrophiles alpino-apennines	
42.54	Forêts de Pins sylvestre à Erica herbacea	G3.441	Pinèdes de Pin sylvestre à Bruyère des neiges alpines	

(*) CB = Corine Biotopes

(**) EUNIS = EUropean Nature Information System

(***) Pr = Habitat d'intérêt communautaire prioritaire ; IC = Habitat d'intérêt communautaire

Autres habitats remarquables :

Code CB (*)	Libellé CB	Code EUNIS (**)	Libellé EUNIS	Directive Habitats (***)
36.432	Pelouses à Avoine et Séslerie des Alpes méridionales	E4.432	Gazons à Séslerie bleue et Laîche sempervirente des Alpes méridionales	IC
41.1752	Hêtraies à Androsace	G1.6752	Hêtraies à Androsace	IC
62.151	Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	H3.251	Communautés héliophiles des falaises calcaires alpines	IC

(*) CB = Corine Biotopes

(**) EUNIS = EUropean Nature Information System

(***) Pr = Habitat d'intérêt communautaire prioritaire ; IC = Habitat d'intérêt communautaire



➤ Espèces patrimoniales

Espèces déterminantes justifiant la ZNIEFF :

Flore

Ptéridophytes	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
<i>Ophioglossum vulgatum</i> (Ophioglosse commun)	1982	PR
Phanérogames		
<i>Asperula taurina</i> (Grande Croisette)	2015	PN
<i>Astragalus austriacus</i> (Astragale d'Autriche)	2020	
<i>Avena versicolor</i> (Avoine des Abruzzes)	2020	
<i>Bupleurum ranunculoides</i> (Buplèvre de Toulon)	2015	
<i>Cotoneaster</i> (Cotonéaster intermédiaire)	2015	
<i>Cypripedium calceolus</i> (Sabot de Vénus)	1982	PN
<i>Cytisus sauzeanus</i> (Cytise de Sauze)	1982	PR
<i>Eryngium spinalba</i> (Panicaut blanc des Alpes)	1982	PN
<i>Gymnadenia odoratissima</i> (Gymnadenie odorante)	1982	PR
<i>Helictochloa versicolor</i> (Avoine des Abruzzes)	2020	
<i>Lathyrus pannonicus</i> (Gesce blanchâtre)	1982	

Faune

Insectes - Lépidoptères Hétérocères	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
<i>Zygaena brizae vesubiana</i> (Zygène de la Vésubie)	2020	PN
Insectes - Lépidoptères Rhopalocères		
<i>Maculinea teleius</i> (Azuré de la sanguisorbe)	2015	PN
Oiseaux		
<i>Glaucidium passerinum</i> (Chouette chevêchette)	2020	PN
Mammifères (hors Chiroptères)		
<i>Lynx lynx</i> (Lynx boréal)	1982	PN
Mammifères - Chiroptères		
<i>Miniopterus schreibersii</i> (Minioptère de Schreibers)	2020	PN
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand rhinolophe)	2020	PN

(*) PN=Protection nationale ; PR=Protection régionale (pour la Flore). Attention, pour certaines espèces la protection régionale peut n'être en vigueur que sur certains départements.

Autres espèces remarquables :

Flore

Phanérogames	Dernière année d'observation	Protection réglementaire(*)
<i>Gagea lutea</i> (Gagée jaune)	1982	PN
<i>Gagea villosa</i> (Gagée des champs)	1982	PN
<i>Iberis linifolia</i> (Ibérisme droit)	2015	
<i>Katapsuxis silaifolia</i> (Sélin à feuilles de silaus)	2015	
<i>Pulsatilla halleri</i> (Pulsatille de Haller)	2015	PN

Faune

Insectes - Lépidoptères Hétérocères	Dernière année	Protection
--	----------------	------------



	d'observation	réglementaire(*)
<i>Zygaena rhadamanthus</i> (Zygène cendrée)	2015	PN
Insectes - Lépidoptères Rhopalocères		
<i>Carterocephalus palaemon</i> (Hespérie du brome)	2015	
<i>Euchloe simplonia</i> (Piéride du simplon)	2015	
<i>Maculinea arion</i> (Azuré du serpolet)	2015	PN
<i>Melanargia russiae</i> (Échiquier de Russie)	2015	
<i>Parnassius apollo</i> (Apollon)	2015	PN
Oiseaux		
<i>Aquila chrysaetos</i> (Aigle royal)	1982	PN
<i>Circaetus gallicus</i> (Circaète Jean-le-Blanc)	2015	PN
<i>Upupa epops</i> (Huppe fasciée)	2015	PN
Mammifères (hors Chiroptères)		
<i>Cervus elaphus</i> (Cerf élaphe)	1982	PN
Mammifères - Chiroptères		
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit rhinolophe)	2020	PN

(*) PN=Protection nationale ; PR=Protection régionale (pour la Flore). Attention, pour certaines espèces la protection régionale peut n'être en vigueur que sur certains départements.



> Sources

Auteurs (dernières observations) :

ALLIER C. - SILENE ; CENTRE DE RECHERCHES ALPIN SUR LES VERTEBRES (C.R.A.V.E.) ; GATTUS Jean Christophe - SILENE - ONF ; BOURRU Elise - SILENE - CEN PACA ; CHAS E. ; GARRAUD L. ; BOUVIER M. (CENTRE DE RECHERCHES ALPIN SUR LES VERTEBRES (C.R.A.V.E.)) ; Claude Allier ; Claude DUFAY ; PLAT Jean-Marc - SILENE - ONF ; BENCE Stéphane - SILENE - ECO-MED ; VINCENT Jean-Marc - SILENE - ONF ; BRAUD Y. - SILENE - PROSERPINE ; Marc CORAIL - SILENE ; TRON F. (CENTRE DE RECHERCHES ALPIN SUR LES VERTEBRES (C.R.A.V.E.)) ; GILLOT Ph. ; Claude DUFAY ; Luc GARRAUD

Bibliographie :

Aucune bibliographie

